

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 15 Votants : 19 Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO Absents : Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUKE, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE, et Christophe PINEL Pouvoirs : Pascale MILLOT HAUKE (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER) Secrétaire de séance : Pascale TURMEL LOTTEAU
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-034
SEANCE DU 16 mai 2019

OBJET : Subvention exceptionnelle – Participation au Championnat de France UNSS Hand Ball

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la commune a été saisie par Mr TISSERAND, principal du collège de secteur P. d'Aubarède suite à la victoire des élèves des équipes féminines et ou masculines de Handball au championnat UNSS de région Auvergne Rhône Alpes (section Handball).

5 élèves vourlois font partie des équipes championnes du Rhône et se rendront aux championnats de France qui se dérouleront du 20 au 23 mai en région parisienne.

Monsieur le Maire indique que ce type de démarche mérite d'être soutenu par une collectivité territoriale.

Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il leur sera demandé une contrepartie sous la forme d'une présentation en conseil de leur participation à ce championnat

Le conseil municipal,

Monsieur Serge FAGES, Maire entendu

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à accorder à ce projet.

La subvention sera versée auprès de l'Association sportive du collège d'Aubarède.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES	Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20190516-2019-034-DE Date de réception préfecture : 20/05/2019
--	--	---